

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 20-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 332'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules de voirie pour l'année 2022

Au Conseil Communal

De et A 1008 Prilly

Prilly le, 14 septembre 2021

Commission préavis n°20-21

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères, les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission chargée d'examiner le préavis n° 20-2021 s'est réunie à Castelmont, le mercredi 07 septembre 2021 de 18h30 à 18h56, dans la composition suivante :
 - Mme Aurélie BARBEY, PLR
 - M. Sébastien HALOUZE-LAMY, VER
 - M. Alain JUVET, PLR
 - M. Omar KHEMISSA, PSIG
 - Mme Jessica WAENY DESPONDS, VER
 - M. Fabien-Thierry DEILLON, UDC, Président confirmé dans sa fonction par la commission
 - M. Vincent ZODOGOME, PSIG, Rapporteur confirmé dans sa fonction par la commission

Après un tour de table demandé par le président provisoire, les commissaires confirment le président et le rapporteur provisoires dans leur rôle respectif.

La Municipalité est présentée par :

- Mme Rebecca JOLY, Municipale et accompagnée de
- M. Diego MARIN, Chef de service des travaux

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Le Président fait les salutations d'usage et passe la parole à Madame JOLY, Municipale, qui introduit brièvement l'objet du préavis avec les arguments présentés dans le texte notamment le choix du véhicule électrique respecte les objectifs de la Politique Energétique de la Ville de Prilly. Elle dit n'avoir pas autre chose à y rajouter.

Les échanges commencent alors entre les commissaires et la Municipale et son chef de service :

- Un-e commissaire : que ferait-on de l'ancien véhicule?,

- Réponse du chef de service : le véhicule actuel sera vendu plus cher que la proposition de reprise du fournisseur.
- Le nouveau véhicule va durer 10 ans avec ses batteries. Le prix actuel de remplacement des batteries est de CHF 60'000.00 ; Mais on s'attend à ne pas devoir les changer
- Un-e commissaire : les batteries sont-elles recyclables ? l'équipement de recharge est-il prêt ?

- Réponse du chef de service : oui elle est recyclable mais pas à 100% ; non, cet équipement de recharge sera dans le futur bâtiment de voirie. Mais je vous confirme que l'abonnement Nativa+ qui alimente notre bâtiment de route de Renens 22, où sera stationné le futur véhicule sollicité par le préavis (je sais je vends la peau de l'ours ...), propose des tarifs différenciés heures pleines - heures creuses. Le véhicule sera donc principalement chargé au tarif heures creuses.
- Le chef de service précise que le véhicule sera sous contrat de garantie totale sur 3 ans. Pour la suite, dit-il, nous avons le temps pour faire le choix d'une option en la matière.
- Autre question: la brouette électrique pour déneigement et déverglacage , quels résultats avez-vous obtenus du prototype co-développé par Prilly et le fabricant ?
- Le chef de service précise que le service des travaux est satisfait et fier des résultats.

L'ensemble des questions sont posées. Le président remercie Madame la Municipale Rebecca JOLY et son chef de service Monsieur Diégo MARIN qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

Les commissaires expriment les ressentis et commentaires suivants :

Un-e commissaire : le véhicule est nécessaire, mais il est un peu cher.

Un-e commissaire : j'aurais aimé connaître le prix de reprise de l'ensemble.

Un-e commissaire : c'est en effet cher. Il y a un côté idéologique dans l'option proposée. Car on passe du simple au double. Mais cela répond à la logique de la Ville.

Un-e commissaire : Un proto-type co-développé avec une entreprise locale, du Mont-sur-Lausanne, est une très bonne chose.

La discussion s'est brièvement engagée.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et à l'unanimité que les commissaires disent oui au préavis 2020-21.

Le Président lève la séance est à 18h56.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Les Conseil communal de Prilly

- Vu le préavis municipal n°20-21,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 332'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules de voirie pour l'année 2022 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 3313.000.4300 « Réseau routier » ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3909.000.4300 « Réseau routier » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;
4. de prendre acte que les frais pérennes d'assurances et d'entretien de ces nouveaux véhicules seront portés au budget de fonctionnement annuel du chapitre 4300 « Réseau routier » ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission :

Président

M. Fabien-Thierry DEILLON

Rapporteur

M. Vincent ZODOGOME